

Le 16 mai 2022, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 mai 2022

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, MARRET, CAMPEGGIA, PONSON.

Procurations : Madame MONTET-FRANC à Madame BOIS-CARTAL, Monsieur KARA à Monsieur MARRET, Monsieur CEYTE à Monsieur CAMPEGGIA, Madame SORGI à Monsieur CAMPEGGIA.

Absents : Mesdames et Messieurs MAGALHAES, MOINE, COLOMBO, PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Budget Parc des Forges 2022 – décision modificative n° 1

Monsieur le Maire expose qu'une décision modificative (DM) a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif (BP). Lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible. Et au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires. De la même manière, il convient d'intégrer les résultats constatés au compte administratif.

Dans ce contexte, la DM ajuste les prévisions et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la DM du Budget annexe Parc des Forges.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que le dossier a fait l'objet d'une présentation en groupe de travail municipal le 12 mai 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par 22 voix pour et 3 abstentions (Groupe Changeons de Cap) :

- **ADOpte** la décision modificative n°1, toutes sections confondues, pour le Budget annexe Parc des Forges 2022 telle que présentée dans les tableaux ci-après,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce à intervenir.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20220517-2022-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2022

Affichage : 17/05/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Objet	Affectation	Propositions nouvelles	DM N°1
002	Excédent de fonctionnement	22 076,62	0,00	22 076,62
TOTAL RECETTES		22 076,62	0,00	22 076,62

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Objet	Affectation	Propositions nouvelles	DM N°1
CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				
6226	Honoraires	0,00	22 076,62	22 076,62
TOTAL DEPENSES		0,00	22 076,62	22 076,62

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Compte	Objet	Affectation et reports	Propositions nouvelles	DM N°1
001	Résultat reporté	1 239 651,36	0,00	1 239 651,36
TOTAL RECETTES		1 239 651,36	0,00	1 239 651,36

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Compte	Objet	Affectation et reports	Propositions nouvelles	DM N°1
Par Opération				
1000	Aménagement du site Parc des Forges	37 760,00	1 201 891,36	1 239 651,36
TOTAL DEPENSES		37 760,00	1 201 891,36	1 239 651,36

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 17 mai 2022

Le Maire,
François DRIOL